



**Conseil d'administration  
Séance du 18 juillet 2013**

**Délibération n° 21-2013**

**Reconduction des tarifs pour la location des espaces de l'établissement (année 2013/2014)**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 5 juillet 2013 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;

Une base tarifaire pour la location de certains espaces de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg (atrium, auditorium, galerie, salle des conseils) sur le site caennais de l'établissement a été établie pour l'année 2012/2013 lors du conseil d'administration du 8 juin 2012 (délibération n°11-2012).

A l'issue d'une première année de fonctionnement, il est proposé au conseil d'administration de reconduire les tarifs établis comme suit :

Espaces proposés à la location	Base tarifaire de location pratiquée par la Communauté d'agglomération Caen la mer avant la création de l'EPCC	Base tarifaire de location proposée pour la mise en œuvre d'une politique de valorisation économique et culturelle des espaces de l'EPCC
Auditorium	1 000 € sans plateau 1 500 € avec plateau pour une ½ journée	3 000 € TTC (par module de 4 heures)
Atrium	150 € / heure (espace non aménagé et non équipé)	1 500 € TTC (par module de 4 heures)
Galerie		1 500 € TTC (par module de 4 heures)
Salle des conseils	50/120 € / heure (espace non aménagé et non équipé)	1 500 € TTC (par module de 4 heures)
Forfait Auditorium/Atrium		4 000 € TTC (par module de 4 heures)
Forfait Auditorium/Atrium/Salle des conseils		5 000 € TTC (par module de 4 heures)

Les tarifs sont entendus sous réserve des conditions particulières justifiant un devis adapté (étude des dossiers au cas par cas).

Par ailleurs, dans une politique de développement du partenariat avec les entreprises, tout partenaire de l'école faisant partie du "cercle de partenariat" pourra bénéficier d'un tarif privilégié.

### **DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'adopter la reconduction des tarifs sur l'année 2013-2014 pour la location des espaces du site caennais de l'établissement et d'accorder au "cercle de partenariat" un tarif privilégié.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Nombre de membres en exercice :

Présents :

Votants :

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le **24 JUIL. 2013**

La publication le

Fait à Caen, le **24 JUIL. 2013**

**PREFECTURE DU CALVAUD.**

**24 JUIL. 2013**

**COURRIER**

Le Président,



